



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #36-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #2010-06

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 3 octobre 2023, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement #36-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats #2010-06.

Le règlement vise à :

- Exiger un rapport d'un professionnel au lieu d'une expertise géotechnique comme document nécessaire à une demande de permis de construction ou de lotissement si le terrain en question est inscrit sur la liste des terrains contaminés;
- Abroger la section concernant les demandes d'autorisations particulières dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- Modifier la durée d'un certificat et sa durée de renouvellement pour 12 mois.

Le premier projet de règlement a été adopté séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 575 10^e et 11^e rang Est durant les heures d'ouverture régulières.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Donné à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière

Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière